

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2022

En présence d'André FERRET, Maire

14 conseillers présents, 4 sont représentés

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 05 avril 2022.
Monsieur Michel ALLIBERT demande à ce que l'on rajoute « en tenant compte du PLUI ».

Approuvé à l'unanimité

1. Affectation du résultat 2021 (Commune et VVF)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

➡ Le résultat de fonctionnement 2021 est : 393 882, 97 €

380 000 € seront affectés au 1068 en investissement et au 002. Section fonctionnement un report de 13 882,97 €.

Approuvé à l'unanimité

➡ Affectation du résultat VVF 2021, le résultat de fonctionnement est : 54 817,36 € affecté dans sa totalité au 1068 en investissement recette.

Approuvé à l'unanimité

2. Vote taxes foncières

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Le taux de référence pour

la taxe foncière bâti est de 38.37 %

la taxe foncière non bâti est de 65.30 %

Ce qui génère un produit de 857 113 €

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux d'imposition de la commune.

3. Vote du budget primitif de la commune 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal :

Le vote de ce budget s'équilibre comme suit :

- Section d'investissement 2 435 124,21 €
- Section de fonctionnement 2 249 365,00 €

Le point fort du budget est l'aménagement du pôle culturel et les travaux de l'église.

Approuvé à l'unanimité

4. Vote du budget primitif VVF

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal :

Le budget de fonctionnement s'équilibre comme suit :

- Section fonctionnement : 66 480,00 €
- Section investissement : 120 490,27 €

Approuvé à l'unanimité

5. Vote du budget CCAS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Le budget de fonctionnement est : 16 185,00 €

Approuvé à l'unanimité

6. Budget du lotissement « Les Narcisses »

Monsieur le Maire expose :

- Section investissement : 73 753,33 €
- Section fonctionnement : 212 806,83 €

Approuvé à l'unanimité

7. Validation du nom du Pôle Culturel

Monsieur le Maire annonce que :

Le nom retenu par le Conseil Municipal est « L'Echappée »

Approuvé à l'unanimité

8. Acceptation de l'offre par la société VALOCIME pour le pylône implanté aux Roches

Monsieur le Maire expose que :

Le loyer annuel net perçu est :

- 3 500,00 € pendant 12 ans
- Plus une avance de 6 000,00 € la première année.

Approuvé à l'unanimité

9. Accord sur les nouveaux horaires du bureau de poste de Saint Julien Chapteuil

Amplitude des horaires projetée : 19 heures

Date prévue du changement octobre 2022.

Contre à l'unanimité

10. Vente d'environ 100 m² à un administré résidant à Chaumard

Approuvé à l'unanimité

11. Vente d'un délaissé de route (talus) à un administré au Fraise

Approuvé à l'unanimité

12. Vente d'environ 185 m² (remis en fonction de l'étude sur drainage eaux) à un administré à Saint Marsal

Approuvé à l'unanimité

13. Vente d'environ 60 m² (bien sans maître) à un administré aux Ardennes

Approuvé à l'unanimité

13. Validation de la nouvelle limite d'agglomération de Saint Julien Chateuil sur la RD 28

Monsieur le Maire expose que :

La position de la nouvelle limite d'agglomération de Saint Julien Chateuil sur la RD 28 (après l'entrée de la ZA en direction du Pertuis) se situera au PR 12+420. Pour cela, la commune devra prendre une délibération et un arrêté afin de fixer cette nouvelle limite. A réception de l'arrêté, le COR procédera au déplacement des panneaux. Également un panneau de 50 à 150 m à hauteur de la voie communale de Monnac sera posé de façon à inciter les usagers à ralentir.

Approuvé à l'unanimité

14. Questions diverses et informations